

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2009 A MASSEILLES

L'an deux mille neuf, le 30 mars à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Masseilles, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

<b>Captieux :</b>	Mme FERRAND Françoise, MM. ADAM Lionel, CRAPON Bruno, LUMMAUX Patrick,
<b>Cauvignac :</b>	Mme COUSTET Nicole et M. LARRERE Jean-Luc,
<b>Cours-les-Bains :</b>	Mme PIZZINATO Jeany, M. LABARDIN Etienne,
<b>Escaudes :</b>	Mmes COUHAULT Isabelle, ROUCHALEOU Jeanine,
<b>Giscos :</b>	Mme EL FALAKI Khadija,
<b>Goulade :</b>	Mme CARDOIT Jacqueline, M. AUCOIN Alain,
<b>Grignols :</b>	MM. BAILLE Jean-Pierre, CHAMINADE Patrick, JAYLES Bernard , LORENZON Nicolas,
<b>Labescau :</b>	MM. BORDENAVE Bernard, LAFARGUE Christian,
<b>Lartigue :</b>	Mme GREGET Frédérique, M. LABOUYRIE Alain,
<b>Lavazan :</b>	Mme LATRILLE Jeannette, M. LAPORTE Jacky,
<b>Lerm-et-Musset :</b>	MM. DARGUENCE Michel, LAGARDERE Paul-Claude,
<b>Marions :</b>	M. CASTAGNET Richard,
<b>Masseilles :</b>	Mlle LAPEYRE Madeleine, M. POUJARDIEU Marc,
<b>St-Michel-de-Castelnau :</b>	M. LOUBIERE Pierre,
<b>Sendets :</b>	MM. LABAT Marc, LACAMPAGNE Jean-François,
<b>Sillas :</b>	MM. DABITCH Claude, EGGENSPIELER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme Françoise FERRAND

Absents ou excusés : MM. BERNARD, CAPES, DUBERNET, LARREY

Date de convocation : le 17 mars 2009

\*\*\*

**Madeleine LAPEYRE souhaite la bienvenue aux délégués. La dernière fois que le Conseil s'est réuni à la salle des fêtes de Masseilles, c'était à l'occasion du vote du budget.**

\*\*\*

### **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 10 février 2009 à Giscos**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Françoise FERRAND explique au Conseil Communautaire que la commission enfance de la commune de Captieux s'est réunie et souhaite mettre en place des actions en faveur des adolescents. Elle sollicite l'accord pour associer Christelle HILARIO, coordinatrice enfance-jeunesse, aux réflexions engagées.

Jean-Pierre BAILLE donne un accord de principe mais demande si cette observation a un lien avec le compte-rendu de la dernière séance.

Françoise FERRAND note que sa remarque n'est nullement liée au dernier conseil.

\*\*\*

### **Vote des comptes administratifs 2008 et des comptes de gestion**

Avant de laisser la parole à Pierre LOUBIERE pour la présentation des comptes administratifs, Jean-Pierre BAILLE souhaite le remercier pour son implication dans les questions financières, administratives et comptables de la CDC. Il est conscient de la chance de la CDC de pouvoir disposer d'un homme compétent en la matière.

Il ajoute que lors de la préparation du budget et de manière générale dans la façon de conduire la collectivité en matière financière, il n'y a pas de divergence de vues entre le président et le vice-président.

Jean-Pierre BAILLE insiste sur le fait que le budget est ambitieux et cohérent avec les axes stratégiques de la collectivité, tels que validés lors de la dernière séance.

Ces orientations stratégiques ne sont pas que des vœux pieux. Elles se traduisent en chiffres au moins dans sept domaines :

- politique salariale : la rémunération des collaborateurs a augmenté de façon sensible
- développement de la politique enfance,
- offrir aux personnes âgées des services de qualité adaptés : mise en place notamment d'un transport à la demande,
- amélioration de l'image de la collectivité : des lignes budgétaires sont prévues pour l'amélioration de la communication interne et externe,
- structuration de l'organisation : le budget prévoit la création d'un poste permettant d'étoffer l'encadrement,
- renforcement de développement économique au travers du projet d'Ecopôle,
- amélioration du cadre de vie : entretien des routes et des chemins de randonnées,
- aménagement de l'espace : dernière année de l'OPAH et mise en place des PLU.

Pierre LOUBIERE précise en préliminaire que le compte administratif repose sur le principe de la séparation entre ordonnateur et comptable. Chacun d'eux tient une liste exhaustive des dépenses et recettes ; c'est le grand livre au niveau de la CDC et corrélativement, le compte de gestion au Trésor Public.

En fin d'année, les deux documents doivent être rigoureusement identiques.

Le budget, quant à lui, reste prévisionnel. Qui dit prévisionnel, dit chiffres approximatifs. Pourtant ils sont parfois affichés de manière très précise car ils sont connus et souvent fixés par des autorités extérieures. Pour l'élaboration du budget, il faut inscrire en priorité les dépenses dites obligatoires (emprunts, salaires). On utilise le compte administratif de l'année N-1 pour évaluer les dépenses et l'on doit également prendre en compte les décisions prises en conseil ainsi que les besoins des services.

## **A- BUDGET SPANC**

### **1- Présentation des résultats**

<b>Fonctionnement</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		29 141,32
Opérations de l'exercice	50 639,25	37 510,16
<b>TOTAUX</b>	<b>50 639,25</b>	<b>66 651,48</b>
Résultats de clôture		16 012,23
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0</b>	<b>16 012,23</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>16 012,23</b>

<b>Investissement</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice		
<b>TOTAUX</b>		
Résultats de clôture		
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		
<b>Ensemble</b>		

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	29 141,32
Opérations de l'exercice	50 639,25	37 510,16
<b>TOTAUX</b>	<b>50 639,25</b>	<b>66 651,48</b>
Résultats de clôture	0,00	16 012,23
Restes à réaliser	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>16 012,23</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>16 012,23</b>

## 2- Vote du compte administratif

M. Marc LABAT, doyen de l'Assemblée, fait procéder au vote du compte administratif, qui est adopté à l'unanimité par 32 voix.

## B- BUDGET DES ORDURES MENAGERES

### 1- Présentation des résultats

<b>Fonctionnement</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		99 121,03
Opérations de l'exercice	462 977,83	464 396,08
<b>TOTAUX</b>	<b>462 977,83</b>	<b>563 517,11</b>
Résultats de clôture		100 539,28
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0</b>	<b>100 539,28</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>100 539,28</b>

<b>Investissement</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 256,21
Opérations de l'exercice	21 095,13	57 234,58
<b>TOTAUX</b>	<b>21 095,13</b>	<b>64 490,79</b>
Résultats de clôture		43 395,66
Restes à réaliser	25 479,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>25 479,00</b>	<b>43 395,66</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>17 916,66</b>

<b>Ensemble</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	106 377,24
Opérations de l'exercice	484 072,96	521 630,66

<b>TOTAUX</b>	<b>484 072,96</b>	<b>628 007,90</b>
Résultats de clôture	0,00	143 934,94
Restes à réaliser	25 479,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>25 479,00</b>	<b>143 934,94</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>118 455,94</b>

Pierre LOUBIERE remarque que le calcul prévisionnel de la redevance, effectué en 2008, est assez proche de la réalité. Dans l'ensemble, les prévisions en section de fonctionnement étaient plutôt bonnes.

A noter en investissement, l'achat d'un compacteur pour les bennes de la déchèterie n'a pas été réalisé. Les achats de bacs de regroupement pour la collecte des ordures ménagères, ainsi que les plateformes de stockage ont été effectués.

Il reste en suspend la question de la réhabilitation des décharges de Captieux et de Marions.

## 2- Vote du compte administratif

M. Marc LABAT fait procéder au vote du compte administratif, qui est adopté à l'unanimité par 32 voix.

## C- BUDGET GENERAL

### 1- Présentation des résultats

<b>Fonctionnement</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		295 991,84
Opérations de l'exercice	1 481 916,27	1 664 612,94
<b>TOTAUX</b>	<b>1 481 916,27</b>	<b>1 960 604,78</b>
Résultats de clôture		478 688,51
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>478 688,51</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>478 688,51</b>

<b>Investissement</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	363 758,84	
Opérations de l'exercice	777 894,22	782 340,43
<b>TOTAUX</b>	<b>1 141 653,06</b>	<b>782 340,43</b>
Résultats de clôture	359 312,63	
Restes à réaliser	175 150,00	311 728,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>534 462,63</b>	<b>311 728,00</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>222 734,63</b>	

<b>Ensemble</b>		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	363 758,84	295 991,84

Opérations de l'exercice	2 259 810,49	2 446 953,37
<b>TOTAUX</b>	<b>2 623 569,33</b>	<b>2 742 945,21</b>
Résultats de clôture	359 312,63	478 688,51
Restes à réaliser	175 150,00	311 728,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>534 462,63</b>	<b>790 416,51</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>255 953,88</b>

Pierre LOUBIERE remarque que les charges de personnel représentent 70 % des dépenses de fonctionnement, ce qui accroît le coefficient de rigidité, mais elles génèrent 54 % des recettes de fonctionnement.

La gestion est saine et n'appelle pas de remarques particulières. Les dépenses de fonctionnement ont été gérées de manière raisonnable tout comme les opérations d'équipement.

## 2- Vote du compte administratif

**M. Marc LABAT fait procéder au vote du compte administratif, qui est adopté à l'unanimité par 32 voix.**

## D- VOTE DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Communautaire déclare que les comptes de gestion (budget général, budget des ordures ménagères et budget SPANC), dressés pour l'exercice 2008 par Mme HENAULT, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Ils sont adoptés à l'unanimité.**

## E- AFFECTATION DES RESULTATS

### 1- Budget général

Après avoir examiné le compte administratif du budget général, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **478 688,51 €** ;

le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le tableau suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL		
A	Résultat de fonctionnement	182 696,67
B	Résultats antérieurs reportés	295 991,84
<b>C</b>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>478 688,51</b>
D	Solde d'exécution d'investissement	
D 001	besoin de financement	-359 312,63
R 001	excédent de financement	
E	Solde des restes à réaliser	
	besoin de financement	
	excédent de financement	136 578,00
	Besoin de financement F = D+E	-222 734,63
	<b>AFFECTATION C =</b>	<b>478 688,51</b>

<b>Affectation au R 1068</b>	<b>222 734,63</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>255 953,88</b>

## **2- Budget SPANC**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **16 012.23 €** ;  
le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le tableau suivant :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL</b>		
A	Résultat de fonctionnement	- 13 129.09
B	Résultats antérieurs reportés	29141.32
<b>C</b>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>16 012.23</b>
D	Solde d'exécution d'investissement	
D 001	besoin de financement	
R 001	excédent de financement	
E	Solde des restes à réaliser	
	besoin de financement	
	excédent de financement	
Besoin de financement F = D+E		
<b>AFFECTATION C =</b>		<b>16 012.23</b>
<b>Affectation au R 1068</b>		<b>0</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>		<b>16 012.23</b>

## **3- Budget des ordures ménagères**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **100 539.28 €** ;  
le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le tableau suivant :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL</b>		
A	Résultat de fonctionnement	1 418,25
B	Résultats antérieurs reportés	99 121,03
<b>C</b>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>100 539,28</b>
D	Solde d'exécution d'investissement	
D 001	besoin de financement	
R 001	excédent de financement	43 395,66
E	Solde des restes à réaliser	
	besoin de financement	25 479,00
	excédent de financement	
Besoin de financement F = D+E		0
<b>AFFECTATION C =</b>		

<b>Affectation au R 1068</b>	<b>0</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>100 539,28</b>

\*\*

## Budgets 2009

### A- SPANC

#### 1- Présentation

Pierre LOUBIERE donne lecture du document préparatoire dans lequel sont prévus les investigations à mener en matière d'assainissement existant (607 planifiés en 2009) et les contrôles pour les assainissements neufs ou les réhabilitations. On estime à 70 le nombre de contrôles pour l'ANC neuf et de l'ordre de 70 contrôles de bonne exécution.

Il faut noter le décalage dans le versement des subventions de l'Agence Adour Garonne et du Conseil Général, lié au nombre de contrôles réellement exécutés.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 80 956.23 €.

#### 2- Vote

**Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents par 33 voix.**

### B- BUDGET DES ORDURES MENAGERES

#### 1- Présentation

- Sophie PUYO explique que le budget a été élaboré sur la base d'une année complète de fonctionnement en régie. L'adhésion en cours d'année au SICTOM se traduira par un remboursement des coûts de collecte et de traitement directement au syndicat.

- Jean-Pierre BAILLE souligne que les coûts de collecte projetés par le SICTOM sont proches de ceux de la CDC.

- Sophie PUYO présente l'évolution des coûts de traitement des déchets pour l'année 2009. A noter une augmentation de +7.69 % du coût de traitement des ordures ménagères.

Les coûts de traitement du tout-venant sont en légère baisse par rapport à 2008 (-1.086%).

Les coûts de traitement des déchets verts et du bois sont également en progression, respectivement +4.76 % (23.21 € TTC la tonne) et + 5% (44.31 € TTC la tonne).

Pour évaluer les frais de traitement des déchets, elle explique qu'elle se base sur les quantités collectées l'année précédente et qu'elle fait des estimations. Globalement les quantités évaluées ne s'éloignent pas des réalités.

Le coût attendu pour le traitement des déchets est de 228 000 € pour l'année.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 549 579.83 €, en investissement, à 103 507.77 €.

En investissement sont budgétisés 20 000 € pour la décharge de Captieux, 35 000 € pour la décharge de Marions et 29 399 € pour le règlement des plateformes béton et l'achat de bacs de regroupement.

#### 2- Vote

**Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents par 33 voix.**

### C- BUDGET GENERAL

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 199 104.11 € et en investissement, à la somme de 1 395 407.52 €.

## **1- Fonctionnement**

- En fonctionnement, lecture est faite des différents services. L'ouverture de la mini halte-garderie de Grignols est budgétisée pour 24 910 €.

De même, le service de transport à la demande est budgétisé sur la base de 6 mois de fonctionnement, soit 7 344 €.

Sur le service d'aide à domicile, sont intégrées les économies de charges sociales réalisées depuis la mise en place de l'audit confié au cabinet JURICIA. Le budget prévoit le recrutement d'une personne supplémentaire pour structurer l'organisation du service.

## **2- Régime indemnitaire**

Le budget intègre également les augmentations du régime indemnitaire telles qu'elles avaient été débattues lors du dernier conseil communautaire.

Jean-Pierre BAILLE rappelle que 52 agents vont percevoir du régime indemnitaire contre 32 en 2008.

La répartition des enveloppes allouées au titre du régime indemnitaire du personnel pour l'année 2009 est la suivante :

➤ IAT : 27 049.93 €
➤ IEM : 15 183.93 €
➤ IFTS : 16 970.49 €
-----
Total = 59 204.35 €

**Cette enveloppe est approuvée par le Conseil.**

## **3- Taux de taxe professionnelle**

**Le taux de 10.03 % est adopté pour un produit attendu de 556 865 €.**

Pierre LOUBIERE explique que l'adoption de la TP permet d'obtenir 194 193 € de dotation de base (contre 161 879 € en 2008) et 87 375 € de dotation de compensation.

## **4- Section d'investissement**

En investissement, sont prévus :

- l'équipement de la mini-halte garderie (36 550 €)
- les PLU (163 775 €)
- l'achat de terrains pour l'Ecopôle (24 000 €)
- des travaux d'aménagement et de peinture à la Maison de l'Enfance de Captieux (10 500 €)
- l'achat de matériel informatique et de nouveaux logiciels pour les centres de loisirs et la mini halte (14 345 €)
- l'achat d'un giro-débroussailleur pour l'entretien des chemins de randonnées (4 308.70 € TTC)
- l'achat et la réhabilitation du bâtiment destiné aux locaux communautaires (280 000 €)
- des travaux de voirie pour 454 000 €.

## **5- Vote**

**Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents par 33 voix.**

\*\*\*

## **Demandes de subventions**

### **1- FDAVI et DGE**

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de travaux de grosses réparations sur la voirie communautaire pour l'année 2009. Le devis des travaux établi par les services de la DDE, s'élève à la somme de 302 210.00 € H.T, soit 361 443.16 € TTC.

Le montant des travaux éligibles au titre du Fonds départemental d'aide à la voirie intercommunale est de 251 235 € HT. Une demande de subvention, calculée sur la base de 20 % des travaux éligibles, peut être sollicitée auprès du Conseil Général, soit 50 247 €.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide :**

- de procéder aux travaux 2009 de grosses réparations sur la voirie communautaire pour un montant de 302 210 € HT ;
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAVI pour un montant de 50 247 € ;
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.G.E. pour un montant de 75 552.50 € ;
- d'arrêter le plan de financement établi comme suit :

➤ subvention Conseil Général – FDAVI, 16.62 % :	50 247.00 €
➤ subvention DGE 25 % :	75 552.50 €
➤ autofinancement 58.38 % :	176 410.50 €
	<hr/>
Total HT =	302 210.00 €

- d'autoriser le Président à signer les pièces relatives aux demandes de subventions.

## **2- FDAEC**

Une enveloppe de travaux et équipements éligibles au FDAEC a été estimée à 159 382 €. Ce montant doit être affiné en fonction des équipements de la mini halte-garderie.

\*\*

### **Office du tourisme du Bazadais**

Monsieur le Président présente au Conseil le projet de convention de partenariat proposé par l'Office de Tourisme du Bazadais.

Cette convention a pour objet de définir les délégations de missions, les partenariats et contreparties auxquels s'obligent les deux parties.

#### **1- Les délégations de missions**

La Communauté de Communes de Captieux-Grignols délèguera à l'Office de Tourisme du Bazadais la gestion du service public touristique intercommunal et notamment l'exercice des missions suivantes :

➤ **Accueil et information liées à l'activité touristique et culturelle**

- Service permanent de réponses au courrier papier ou électronique, aux fax et aux appels téléphoniques.
- Recherche des disponibilités immédiates dans les hébergements touristiques aux horaires d'ouverture.
- Affichage des numéros de téléphone d'urgence et utiles, visibles de l'extérieur de l'Office de Tourisme pendant les périodes de fermeture.
- Edition et distribution de documents d'appui à l'offre touristique du territoire (liste d'hébergements, équipements, monuments et sites touristiques comportant l'indication des tarifs d'usage et des périodes et horaires d'ouverture au public).
- Mise à disposition d'une documentation sur la zone touristique locale et régionale.
- Présence, par le biais d'un stand, sur les diverses manifestations des cantons de Captieux et Grignols, à savoir :
  - Foire des Cultures à Captieux (avril)
  - Feria Rugby y Toros à Captieux (juin)
  - Salon du Livre à Grignols (juin)
  - Marchés Nocturnes de Producteurs de Pays à Captieux (juillet)
  - Foire de la Sainte Catherine à Grignols (novembre)

- Foire aux Chapons à Grignols (décembre)

A ce titre, l'Office de Tourisme du Bazadais a le projet de se procurer un stand parapluie (financé par la Communauté de Communes du Bazadais).

Il est donc demandé à la Communauté de Communes de Captieux Grignols, de participer au dédommagement des frais de déplacements et de repas occasionnés pour cette mission.

➤ **Promotion touristique du territoire et des prestataires concernés**

- Définition d'une politique locale de promotion touristique (publicité, participation à des salons ou manifestations commerciales, bourses d'échanges) en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme, Comité Régional du Tourisme, Maison de la France.

➤ **Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local**

- Organisation d'actions d'animation telles que visites commentées, expositions ou concours en coordination avec les réalisations d'intérêt communautaire des associations ou personnes intéressées par le développement touristique du territoire.

- Tenue d'un tableau de bord de l'offre, de la fréquentation et de l'économie touristique locale.

A la demande de la Communauté de Communes de Captieux Grignols, l'Office de Tourisme du Bazadais pourra assurer les missions complémentaires suivantes :

- participation technique sur des projets d'équipements touristiques collectifs d'intérêt communautaire (études, participations à des comités techniques...),
- élaboration et mise en œuvre d'actions touristiques d'intérêt communautaire,
- exploitation d'installations touristiques et de loisirs, gestion d'équipements (musées, campings, ...),
- participation à la mise en place de manifestations,
- élaboration de produits touristiques.

## **2- La participation financière de la Communauté de Communes**

Pour réaliser ses missions, la Communauté de Communes de Captieux Grignols s'engage à apporter à l'Office de Tourisme du Bazadais le soutien suivant :

- attribution d'une subvention de fonctionnement qui sera définie chaque année par délibération, au moment du vote du budget de la Communauté de Communes, au vu d'un projet présenté par l'Office de Tourisme du Bazadais.
- attribution d'une subvention pour le Plan d'Action, définie selon les clés de répartition préalablement établies.

Pour l'année 2009, un budget prévisionnel de l'Office de Tourisme fixe la participation de la CDC à 3 000 € pour le fonctionnement et à 5 625.04 € pour le plan d'actions.

## **3- La désignation de délégués de la Communauté de Communes**

Le Président précise qu'il est nécessaire, dans le cadre du nouveau partenariat, de désigner 2 délégués communautaires pour représenter la CDC au sein de l'Office. Le Bureau a proposé les candidatures de Mme Frédérique GREGET et M. Michel DESQUEYROUX.

**Le Président entendu, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver la convention de partenariat proposée par l'Office de Tourisme du Bazadais, telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention ;**
- **de verser à l'Office de Tourisme du Bazadais une subvention de 3 000 € pour l'aide au fonctionnement et de 5 625.04 € pour le plan d'actions ;**
- **de désigner Mme Frédérique GREGET et M. Michel DESQUEYROUX en tant que représentants de la CDC à l'Office de Tourisme du Bazadais.**

\*\*\*

## Agenda 21 local

Jean-Pierre BAILLE explique que le Conseil Général a lancé un nouvel appel à projet pour le soutien à l'émergence et l'animation d'Agendas 21 locaux en Gironde.

Une condition est posée pour y répondre : il faut avoir délibéré pour l'adoption du premier programme d'actions

Quels sont les engagements de la collectivité ?

Il faut :

- établir un rapport d'activités annuel,
- demander la reconnaissance au Ministère du développement durable du premier programme d'actions,
- participer au Conseil départemental des Agendas 21 (2 jours par mois),
- parrainer une collectivité qui débute.

Les conditions d'aide :

- 15 collectivités seront aidées (25 actuellement)
- 10000 €/an pour un poste de chargé de mission à temps plein (sinon au prorata), aide renouvelable 2 fois.

Jean-Pierre BAILLE précise qu'une discussion a eu lieu en Bureau. Ce dernier a conclu qu'il était exclu de se désintéresser de ce sujet, néanmoins il préconise de ne pas répondre à cet appel à projet, mais de continuer à mener des actions spécifiques en faveur du développement durable (par exemple : sensibilisation des écoles du territoire au tri des déchets).

**Le Conseil Communautaire approuve cette proposition.**

\*\*

### Création d'un poste de puéricultrice

Jean-Pierre BAILLE explique que la Communauté de Communes a recruté en septembre 2008 Mme Noëlle FILLEAU, puéricultrice, sur un emploi permanent d'accueillante pour le lieu d'accueil enfants parents Trottinette pour une durée de 1 an.

Compte tenu de la formation initiale de l'intéressée, il est proposé de lui confier à terme la responsabilité de la mini-halte garderie de Grignols. Le temps de travail annualisé serait de 21 heures hebdomadaires.

Pour permettre à Mme FILLEAU d'élaborer le projet d'établissement destiné à la PMI, il est proposé de créer au 1<sup>er</sup> avril un poste de puéricultrice à temps non complet.

Mme FILLEAU continuera sa mission d'accueillante sur Trottinette jusqu'à l'ouverture de la mini-halte, prévue en septembre.

**Le Président entendu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes d'un poste de puéricultrice à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 21 heures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 ;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes.**

\*\*

### Communication des décisions prises par le Président en application de la délégation du Conseil Communautaire

#### **1- Audit du service d'aide à domicile**

La mission de pilotage des groupes de progrès pour le service d'aide à domicile a été confiée à M. Alain COZZOLI, consultant. Pour mémoire, le coût de la prestation est de 2 392 € TTC pour 4 journées d'intervention.

#### **2- Conseil juridique**

Me Gabrielle CHAPON, avocat à la Cour, spécialiste en droit public, a été retenue pour assurer des prestations de conseil en droit des collectivités locales, pour assister la collectivité dans la rédaction des actes, le suivi de procédures et le montage de projets.

Ses honoraires sont calculés sur la base d'un taux horaire de 175 € HT, frais de dossier inclus et hors frais de déplacement.

Sophie PUYO indique au Conseil que des actions en justice ont été engagées depuis plusieurs années par un habitant de Captieux qui conteste le paiement de la redevance d'ordures ménagères. Il a saisi le Tribunal Administratif de Bordeaux, a fait appel de la décision, puis a saisi le Conseil d'Etat qui a rejeté son pourvoi.

Il dénonce désormais la redevance devant le Tribunal d'Instance de BAZAS. L'audience publique est fixée au vendredi 5 juin 2009.

\*\*

## **Questions diverses**

### **1- Formation des élus**

Jean-Pierre BAILLE propose de mettre en place une formation à destination, dans un premier temps, des élus communautaires titulaires. Cette formation, animée par un consultant, permettrait, sur une demi-journée, d'aborder les thèmes suivants : le rôle de l'élu, l'intérêt communautaire et le pilotage d'une collectivité.

**Cette proposition est validée par le Conseil Communautaire.**

### **2- Régime indemnitaire**

Patrick LUMMAUX demande s'il est possible de disposer du montant du régime indemnitaire par agent.

Jean-Pierre BAILLE lui explique qu'il appartient au Conseil communautaire de valider l'enveloppe globale dans le cadre du vote du budget. En revanche, la répartition par agent est du ressort du Président qui l'évalue au regard notamment des entretiens de fin d'année et de la « façon de servir » des agents. Il n'est donc pas possible de communiquer ce document.

### **3- Fermeture de la Caisse d'Epargne de Grignols**

- Jean-Pierre EGGENSPIELER s'insurge contre la fermeture de l'agence de la Caisse d'Epargne de Grignols et regrette que les élus locaux ne se soient pas mobilisés.

- Jean-Pierre BAILLE précise qu'il a rencontré par deux fois des interlocuteurs différents de la Caisse d'Epargne. Cette question a été évoquée à chaque fois. Jean-Pierre BAILLE a opposé des arguments à cette fermeture. Néanmoins, s'il a été écouté, il n'a pas forcément été entendu. Il craint qu'une action des élus n'ait que peu de poids face aux décisions d'un groupe comme la Caisse d'Epargne.

### **4- Dégagement des bords de routes**

- Jacky LAPORTE demande si une décision a été prise en matière de dégagement des bas-côtés. Un article est paru dans le Sabitout demandant aux propriétaires de dégager les talus et les fossés, mais cette suggestion lui paraît difficilement réalisable.

- Jean-Pierre BAILLE précise qu'une enveloppe budgétaire a été dégagée au niveau du Sénat. Des subventions sont possibles et un devis a été établi, suite à une évaluation des travaux à engager réalisée par MM. LABARDIN et LABAT.

### **5- Permanence de soins**

Jean-Pierre BAILLE explique qu'un projet de permanence de soins a été présenté par les DR PEAN et de GABORY au dernier Bureau communautaire.

Il s'agit d'une maison médicalisée, localisée à Langon à proximité des urgences, qui vise à désengorger le service des urgences de l'Hôpital Pasteur et à répondre au problème de la gestion des gardes de nuit et des week-ends, qui deviennent de plus en plus problématiques.

Un transport serait organisé pour véhiculer les patients jusqu'à Langon, évitant ainsi les déplacements des médecins qui, lorsqu'ils sont remplaçants, ne connaissent pas le territoire.

Pour financer ce projet de transport, une participation de 1 € par habitant serait sollicitée auprès des CDC.

Ce sujet sera présenté ultérieurement au Conseil.

**SEANCE LEVEE A 23H30**